



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأمم المتحدة
للأغذية والزراعة

F

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 14 de l'ordre du jour provisoire

Dix-septième session ordinaire

Rome, 18-22 février 2019

COOPÉRATION AVEC DES ORGANISATIONS ET INSTRUMENTS INTERNATIONAUX

1. Les partenariats et la coopération avec les organisations et instruments internationaux sont essentiels aux fins de la concrétisation des objectifs de la Commission.
2. À sa seizième session ordinaire, la Commission a remercié les organisations et instruments internationaux d'avoir rendu compte de leurs activités et s'est félicitée de leurs contributions au rapport sur *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Elle a demandé à la Secrétaire de continuer de demander aux organisations et instruments internationaux et aux autres parties prenantes concernées de fournir des contributions sur les thèmes prioritaires des sessions ordinaires, et de les lui communiquer¹.
3. Conformément à la pratique établie, la FAO a invité, au moyen de la lettre circulaire C/CBD-725-ORG-9, les organisations et instruments internationaux à communiquer des informations précises sur leurs politiques, programmes et activités intéressant les thèmes prioritaires de la présente session ordinaire de la Commission en répondant à un questionnaire. Les informations reçues sont rassemblées dans le document *Contributions des organisations et des instruments internationaux sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture*², présenté à la Commission pour information.

¹ CGRFA-16/17/Rapport/Rev.1, paragraphe 92.

² CGRFA-17/19/14/Inf.1.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

MY607/f



CGRFA 17

4. La Commission a en outre reçu des rapports du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB)³, du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures⁴, de l'Organisation du Système Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR)⁵ et du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Traité international)⁶.
5. Des informations sur la coopération entre la Commission et le Traité international figurent dans le document *Coopération avec le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*⁷.
6. La Commission souhaitera peut-être:
- i. remercier les organisations et instruments internationaux des informations communiquées sur leurs politiques, programmes et activités intéressant les thèmes prioritaires de la présente session;
 - ii. inviter sa Secrétaire à continuer de demander aux organisations et instruments internationaux de fournir des contributions sur les thèmes prioritaires de la session ordinaire, et de les lui communiquer à titre d'information;
 - iii. se féliciter de la résolution 11/2017 de l'Organe directeur⁸;
 - iv. prendre connaissance avec intérêt des activités menées conjointement par les secrétariats du Traité international et de la Commission au cours de la dernière période intersessions;
 - v. demander à la Secrétaire de continuer de renforcer la collaboration établie avec le Secrétaire du Traité, afin de conférer une plus grande cohérence à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de travail respectifs des deux organes dans leurs domaines d'intérêt, notamment:
 - a) l'élaboration du troisième Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde (le troisième Rapport) et du projet de troisième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture;
 - b) l'organisation du colloque international sur la gestion à l'exploitation des variétés utilisées par les agriculteurs/variétés locales et sur la conservation *in situ* des plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées et des végétaux sauvages constituant une source d'aliments;
 - c) le suivi et la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial, notamment des instruments techniques qui facilitent cette dernière, par exemple les normes applicables aux banques de gènes;
 - d) l'accès et le partage des avantages et les «informations de séquençage numérique» sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture;
 - e) le Système mondial d'information (GLIS) et le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques (WIEWS) de la FAO, les cibles et indicateurs ainsi que l'élaboration du cadre mondial sur la biodiversité pour l'après-2020.

³ CGRFA-17/19/14/Inf.2.

⁴ CGRFA-17/19/14/Inf.3.

⁵ CGRFA-17/19/14/Inf.4.

⁶ CGRFA-17/19/14/Inf.5.

⁷ CGRFA-17/19/14/Inf.6.

⁸ Voir l'annexe I.

ANNEXE I⁹ORGANE DIRECTEUR DU TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES
PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

RÉSOLUTION 11/2017

COOPÉRATION AVEC LA COMMISSION SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

L'ORGANE DIRECTEUR,

Rappelant les résolutions 4/2013 et 9/2015 sur la Coopération avec la Commission sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) et, en particulier, sa demande dans le sens d'une collaboration étroite entre la Commission et l'Organe directeur;

1. **Se félicite** de la création du Département du climat, de la biodiversité, des terres et des eaux à la FAO, et note que celui-ci renforcera la collaboration entre le Traité international et la Commission, et permettra d'améliorer la coordination et la cohérence entre le Traité international et la Commission;
2. **Convient** de poursuivre l'examen de la question de la répartition fonctionnelle des tâches et activités entre l'Organe directeur et la Commission, et **demande** au Secrétaire de communiquer tout fait nouveau qui interviendrait dans la coopération avec la Commission;
3. **Se félicite** des Directives d'application volontaire pour la conservation au niveau national des espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées et des végétaux sauvages constituant une source d'aliments, et invite les Parties contractantes à les appliquer, selon qu'il conviendra;
4. **Se félicite** que la Commission ait invité l'Organe directeur, dans le cadre de son rôle permanent en matière de gouvernance des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA), conformément à l'article 3 du Traité international, à continuer de collaborer étroitement avec la Commission afin de traiter de façon complémentaire les différentes caractéristiques et utilisations spécifiques des RPGAA, en gardant à l'esprit les activités et procédures en cours dans le cadre du Traité international, notamment les procédures actuelles visant à améliorer le fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages et la coopération en cours à l'appui de la mise en œuvre harmonieuse du Traité international, de la Convention sur la diversité biologique et du Protocole de Nagoya;
5. **Se félicite** de l'invitation adressée par la Commission à l'Organe directeur en vue d'échanger des informations avec la Commission à intervalles réguliers sur les procédures d'amélioration du Système multilatéral, afin d'éviter le doublonnage des activités, et **demande** au Secrétaire de préparer, en tenant compte des indications données par le Bureau de la huitième session de l'Organe directeur, un rapport à présenter lors de la dix-septième session ordinaire de la Commission;
6. **Demande** au Secrétaire de collaborer avec le secrétaire de la Commission, ainsi qu'avec celui de la Convention sur la diversité biologique, à l'organisation d'un atelier international visant à aider les pays à définir les caractéristiques des sous-secteurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et les pratiques qui leur sont propres dans le cadre des Éléments visant à faciliter la concrétisation au niveau national de l'accès et du partage des avantages et à sensibiliser à leur sujet;
7. **Prend note** de l'analyse des informations collectées par l'Organe directeur, sur l'application du Traité international, et par le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques (WIEWS) de la FAO, sur la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et l'élaboration du troisième Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde, et demande aux secrétaires du Traité international et de la Commission d'explorer les solutions

⁹ IT/GB-7/17/Rapport, annexe A.11.

techniques permettant aux utilisateurs d'un système d'utiliser les informations précédemment communiquées dans l'autre système ou de s'y reporter;

8. ***Demande*** au Secrétaire de continuer à renforcer la collaboration et la coordination avec le Secrétaire de la Commission afin de promouvoir la cohérence dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de travail respectifs des deux organes, notamment en ce qui concerne les points suivants:

- i) élaboration du troisième Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde et examen du troisième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture;
- ii) suivi et mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, notamment des travaux ultérieurs sur le projet de directives techniques sur les variétés des agriculteurs/variétés locales et sur la création d'un réseau mondial pour la conservation *in situ* des RPGAA et leur gestion dans les exploitations;
- iii) accès et partage des avantages;
- iv) Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phylogénétiques (WIEWS);
- v) cibles et indicateurs mondiaux liés aux RPGAA.